Taxe d'apprentissage 2018

Unité de Promotion de Formation et de Recherche des Sports

Soutenez l'UPFR des Sports et ses formations

UNIVERSITÉ U·SPORTS DE FRANCHE-COMTÉ

Toutes les spécialités et tous les métiers du sport

Nos étudiants aujourd'hui seront vos collaborateurs demain

L'UPFR des Sports en chiffres

1163 étudiants
50 enseignants/chercheurs
25 personnels administratifs
200 intervenants extérieurs professionnels
11 720 m² d'installations intérieures et extérieures

UPFR des Sports : Unité de Promotion de Formation et de Recherche

Implantée depuis 35 ans à Besançon, l'UPFR des Sports est une structure réactive et dynamique qui contribue à l'excellence d'un ensemble universitaire de référence au niveau européen. Sa mission première est l'enseignement et la formation, initiale et continue, aux métiers dans le champs du sport.

En choisissant l'UPFR des Sports comme bénéficiaire de la taxe professionnelle c'est la formation et l'insertion professionnelle de tous nos étudiants que vous soutenez

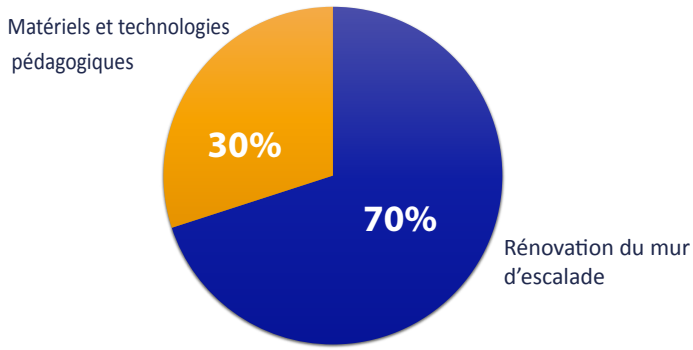

En 2017, vos versements ont participé à ces investissements

Nos atouts

Excellence pédagogique

La qualité des enseignements dispensés à l'UPFR des Sports s'appuie sur l'expertise de ses personnels : enseignants spécialisés, professeurs et professionnels reconnus, dont la vocation est de transmettre compétences, expériences et savoir-faire.

Adaptabilité à l'environnement économique

C'est par sa volonté et sa capacité à s'adapter, en permanence, aux besoins et aux exigences d'un environnement toujours en évolution, que l'UPFR des Sports assure sa progression.

Reconnaissance du monde professionnel

Grâce à ses enseignements de qualité, l'UPFR des Sports permet à ses étudiants une insertion professionnelle réussie dans tous les secteurs liés au sport :
directeur de la communication de clubs sportifs professionnels, responsables sponsoring, professionnels des activités physiques adaptées, chargé de développement…

Formation de haut niveau

Dans les domaines de l'entraînement, du management, de l'éducation et des activités physiques adaptées.

Dynamique d'une recherche innovante

Avec le *Centre d'Optimisation de la Performance Sportive* (COPS) et la plateforme hospitalo-universitaire *Exercice, Performance, Santé, Innovation* (EPSI).

Liste des formations

Licences :

- Activité physique adaptée et santé - APAS
- Entraînement sportif - ES
- Education et motricité - EM
- Management du sport - MS

Licence professionnelle :

- Développement et médiation sociale par le sport - DMSS

Masters :

- Activité physique adaptée et santé - APAS
- Entraînement et optimisation de la performance sportive - EOPS
- Management du sport - MS
- Master international de recherche - MIR

Doctorat :

- Doctorat Sciences du sport

Nos projets 2018

- Investissement dans des équipements pédagogiques
- Renouvellement d'équipements sportifs innovants
- Intervention de professionnels experts dans nos formations

La taxe d'apprentissage, c'est vous qui en choisissez le bénéficiaire !

3 étapes pour verser votre taxe d'apprentissage hors quota

Etape 1 : Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) agréé.
Sur le bordereau transmis par l'organisme, précisez la somme que vous désirez verser, en spécifiant clairement :

UPFR des Sports
31, rue de l'Épitaphe • 25000 Besançon

Etape 2 : Choisissez la formation

que vous souhaitez soutenir (*bulletin joint*).
Nous sommes habilités à percevoir votre taxe hors quota pour la catégorie B.

Etape 3 : Retournez-nous la promesse de don avant le 28/02/2018

Il est impératif de nous retourner la promesse de don pour que nous puissions identifier la provenance des contributions.

Votre contact

Aurélie Courtet - Service financier
tél. 03 81 66 67 82
aurelie.courtet@univ-fcomte.fr

UFC
UNIVERSITÉ
DE FRANCHE-COMTÉ